Septembre 2025

CONTRIBUTION A L'INITIATIVE EUROPEENNE

SUSTAINABLE TRANSPORT INVESTMENT PLAN

RECOMMANDATIONS D'UFIP ENERGIES ET MOBILITES

Ufip Energies et Mobilités est le syndicat professionnel couvrant toute la chaîne de production et de distribution des énergies liquides et des mobilités en France : raffinage, logistique, stockage, distribution, production de ressources du sous-sol. Acteurs de la transformation du système énergétique via une trajectoire de décarbonation au meilleur coût tout en préservant la sécurité d'approvisionnement du pays, ses membres fournissent à la France et à l'Union européenne des carburants et des produits liquides durables, disponibles et accessibles.

Ufip Energies et Mobilités soutient l'initiative du plan d'investissement dans les transports durables (STIP) qui réaffirme le rôle incontournable des carburants renouvelables et bas carbone dans la décarbonation des transports. Ufip Energies et Mobilités partage les constats exposés dans la problématique à traiter. Celle-ci confirme la nécessité de fournir un cadre stratégique à moyen et long terme pour débloquer les investissements en attente de décision, et ainsi compléter les outils européens de production des carburants renouvelables et bas carbone existants et renforcer le développement de ces solutions bas carbone.

Recommandations proposées par Ufip Energies et Mobilités

Impulsée par la directive sur les énergies renouvelables (RED) et par les mécanismes nationaux incitatifs d'incorporation de biocarburants, l'utilisation des carburants renouvelables et bas carbone connaît une croissance régulière depuis ces dernières années, dans tous les segments du transport et pour tous les types de véhicules. Cela a mis en évidence les atouts et la facilité de mise en œuvre de cette solution de décarbonation pour l'ensemble des acteurs, producteurs, fournisseurs et consommateurs :

- Compatibilité immédiate avec les motorisations existantes avec ou sans mélange avec des carburants fossiles classiques ;
- Compatibilité immédiate avec les infrastructures logistiques pétrolières existantes pour le transport, le stockage et la distribution ;
- Compatibilité de production avec l'outil de raffinage européen existant en co-traitement ou dans des sites reconvertis en bioraffineries ;
- Impact significatif et pilotable en matière de décarbonation (réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 60% et 90% pour les biocarburants purs).

En complément de la montée en puissance de l'électrification des moyens de transport, le développement des carburants renouvelables et bas carbone contribue directement à répondre aux objectifs dérivés de la RED en matière de décarbonation et d'incorporation de biocarburants dans les carburants. Ce faisant, il contribue également à renforcer la souveraineté énergétique de l'Europe.

Pour consolider le rôle des carburants renouvelables et bas carbone dans la décarbonation de chacun des moyens de transport, il est indispensable :

- D'une part, d'accroître davantage la production de biocarburants,
- D'autre part, de permettre au plus vite les prises de décision d'investissement dans des installations de production de carburants de synthèse pour accélérer la décarbonation du transport, y compris dans les segments les plus difficiles à électrifier (véhicules utilitaires et poids lourds ; aviation ; transport fluvial et maritime),
- Et aussi, de maintenir les actifs industriels existants et les emplois associés, qui s'inscrivent dans une large chaîne de valeur, englobant également les usages pérennes non énergétiques des produits pétroliers comme la pétrochimie, les lubrifiants ou les bitumes.

Dans ce contexte, Ufip Energies et Mobilités attend du STIP des mesures permettant d'accélérer la croissance de la production de biocarburants et de susciter de nouveaux investissements à moyen et long terme dans les unités nouvelles de production de carburants de synthèse :

- **Contribution au développement de la production de biocarburants**
    - En stabilisant et en renforçant les réglementations existantes, et en assurant leur prévisibilité dans le temps ;
    - En limitant les restrictions portant sur les matières premières utilisables, sans remettre en cause les impératifs de protection de l'environnement et d'utilisation des sols à des fins de production alimentaire ;
    - En facilitant la mise en place des nouvelles filières d'approvisionnement de matières premières, notamment celles listées à l'annexe IX (par exemple issues de cultures intermédiaires).
- **Encouragement à l'émergence d'une filière de production et de distribution des carburants de synthèse**
    - En définissant des mesures complémentaires pour permettre au plus vite les prises de décision d'investissement dans des installations de production de carburants de synthèse ;
    - En proposant des stratégies globales à l'échelle européenne et en fournissant un cadre réglementaire adossé à des mécanismes d'aides à l'investissement et de réduction des risques économiques (par exemple, aide publique limitée dans le temps, contrats pour différence et crédits d'impôt) ;
    - En tenant compte du temps long des investissements industriels : des décisions sans délai sont nécessaires pour disposer des volumes d'e-fuels conformément au calendrier d'incorporation prévu car il faut compter en général cinq à sept ans pour réaliser de tels projets à l'échelle industrielle ;
    - En veillant à faciliter et sécuriser l'émergence des filières de production des matières premières Hydrogène et CO/CO2.
- **Garantie du maintien de la compétitivité de l'outil de raffinage et de bio-raffinage européen**
    - En imposant les mêmes contraintes de production sur les produits importés (nature des matières premières utilisées ; empreinte carbone des unités de production) ;
    - En assurant un accès à l'énergie à un coût compétitif ;
    - En renforçant la lutte contre les importations de produits frauduleux.